

Réunion du 22 avril 2020 à 11 H avec les OS et l'équipe de Direction

Les présents pour la Direction : Mme Deslandes, Mme Lenfant et Mme Lambourmillac.
Pour les syndicats : Mme Diguët, Mme Lechaux, Mme Fragnier, Mme Pénisson, Mr Pénin, Mr Champagne.



CONFÉRENCE DE PRESSE

MME Desbois n'était pas présente lors de cette réunion puisque elle avait une conférence de presse avec les journalistes locaux. Elle fait une grande promotion du « rendez-vous téléphoné » on va peut-être devoir demander une dotation de casques audio !

Point sanitaire :

La situation est stable.
2 collègues toujours en arrêt 5 peuvent reprendre.

Une organisation syndicale a demandé une nouvelle fois à refaire un point concernant les règles de nettoyage des locaux applicables dans un service où un collègue a été malade.

- 1- lorsque le collègue n'a pas «été présent dans un service 24 h avant que la maladie ne se déclare, ce sont les règles standard de nettoyage qui s'appliquent (produits spécifiques toutefois depuis la pandémie).
- 2- si le collègue était en présentiel au moment où il déclare la maladie et 24 h avant, c'est le médecin de prévention qui va être contacté pour donner le protocole à mettre en place.



Point PCA :

Hier, il y avait 81 agents en présentiel et 67 en télétravail.
Mercredi, le nombre de présentiel devrait baisser, les opérations de paie devant toucher à leur fin.

Nous avons **encore** demandé que la direction nous communique pour chaque site géographique et par services à l'intérieur des sites (si implantation multiple) le nombre de collègues en présentiel et/ou en télétravail. Mais cela semble compliqué voire impossible de nous répondre précisément.
Donc comment peut-on nous donner un chiffre global sur le département... mais pas de détail! Les chiffres communiqués depuis le début du mois sont issus d'approximation?
On s'interroge.
Affaire à suivre nous allons réitérer cette demande lors des prochaines réunions



**ENCORE
ET
ENCORE!**

Le nombre d'appels téléphonés « décrochés » par site nous a été communiqué sur tous les sites sauf Châteauroux où la mise en place du comptage n'a pas encore pu être réalisé :

- Argenton 165 ;
- Issoudun 163 ;
- Le blanc 119;
- La Châtre 121 soit 568 appels durant la semaine écoulée du 20 au 23/04/2020.

Pour votre information, on estime que le nombre de « décrochés » correspond à environ 50 % du nombre total d'appel.

Sur le département une personne assurera le débordement d'un centre d'appel. Il sera assuré, dans un premier temps par des collègues brigade en région Parisienne, puis dans un deuxième temps par un collègue du

département (de préférence une collègue en télétravail équipée d'un téléphone). Cette collègue se verra attribué une habilitation Adonis national.



Concernant les 10 téléphones achetés par la Direction, ils sont arrivés et à part un petit souci de carte SIM qui devrait se régler dans la journée, ils seront bientôt disponibles.

Si vous désirez bénéficier de cet équipement vous devez en faire la demande à la Direction qui rendra son arbitrage (ou le chef de service vous le proposera).

Pour les agents volontaires en renfort des SIP, ils assureront les rendez-vous téléphonés (après communication des coordonnées des contribuables) par les collègues du SIP car ils n'ont pas accès à l'application APRDV.

Ne serait-ce pas juste une organisation à mettre en place ?

Les collègues de la BDV sont considérés comme télétravailleurs ou ASA, ils peuvent venir en soutien sur certaines missions et ce sont d'ailleurs portés volontaires.

Le sujet qui fâche et qui a beaucoup fâché:

Pour les collègues, en présentiel sur le site de Châteauroux est arrivé ce matin un mail organisant votre temps de pause méridienne !



« Pour faire suite à nos échanges de ce matin et à la téléconférence et compte tenu de la dimension de la salle de restauration qui ne peut accueillir dans des conditions satisfaisantes que 4 personnes en même temps, je vous propose le planning suivant:

- 11h45-12h20 : Trésorerie Municipale
- 12h20-12h40 : utilisation des micro-ondes par les agents ne déjeunant pas sur place en respectant la distanciation (1 personne à la fois dans l'espace réservé)
- 12h40-13h15: SIP

Du gel et des lingettes seront à disposition pour un nettoyage des espaces et des micro-ondes après chaque utilisation.

Si des agents des autres services souhaitent occasionnellement manger sur place, ils pourront utiliser l'espace avant 11h45 ou après 13h15 ».

Nous avons une pensée émue pour les collègues devant déjeuner entre 11h30 et 11 h45 !

Va-t-on nous imposer des plages horaires pour les toilettes ?
Quelle sanction pour celui ou celle qui va contrevenir à la règle ? Une prise de tête entre collègues ou 135 euros même tarif que pour défaut d'attestation !

Finie la convivialité d'un déjeuné avec un collègue d'un autre service !
Quelques collègues se sont même sentis quelque peu « pestiféré » et ont pris ce mail comme une mise à l'écart.



Plus sérieusement, nous sommes très favorables et même demandeurs que des règles de sécurité soient mises en place pour autant décider sans concertation avec les agents de leurs horaires de repas cela nous semble pour le moins incongrus ! Soit « c'est la guerre » mais point trop n'en faut



Nous pensons que tout doit être mis en œuvre afin que les collègues déjeunant sur site puissent maintenir une distanciation et puissent avoir accès au nécessaire afin de nettoyer avant et après manger (à ce sujet des produits désinfectants et de l'essuie-tout sera mis à disposition, Monsieur Jouanneau est à la manœuvre).

Nous avons donc proposé d'ouvrir un deuxième local et d'y transférer l'un des micros-ondes et de faire confiance aux collègues pour faire preuve de bon sens et de responsabilité (quoique on est déjà pas sûr qu'ils sachent se servir d'alcool ménager !!!! cf brèves précédentes).
La direction va étudier et peut être aurons-nous des nouvelles Lundi !



Pour nous comme pour la direction la priorité reste la sécurité et la protection des agents.

Tenez-nous informés de votre situation sur vos sites et dans vos services.
Prenez soin de vous, lavez vos mains et le reste !

